



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 087-218717809-20241205-2024057-DE

2024-057

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**
Le **5 DECEMBRE**

Nombre de Conseillers : le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2024

en exercice -23- présents 19 votants 23

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, M. LAUSERIE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. PREUILH, Mme DA SILVA, Mme LACOMBE, M. DUJARDIN, M. LACOUCHIE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS,

ABSENTS : M. FOURNIER, M. BERGERON, Mme JULLIAND, M. BÉNARD

Pouvoirs : M. FOURNIER donne pouvoir à Mme ROSSANDER, M. BERGERON donne pouvoir à Mme DA SILVA, Mme JULLIAND donne pouvoir à Mme PAGLIONE- BISMUTH, M. BÉNARD donne pouvoir à M. CHAUGNY

Madame Marie-Hélène PAGLIONE-BISMUTH a été élue secrétaire de séance.

PARTICIPATION AUX ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES – ANNÉE 2025

Dans le cadre de l'aide aux vacances des enfants de la commune, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer la participation de la commune aux activités extra-scolaires pour l'année 2025 comme suit :

Type de séjour	Subvention par jour et par enfant	Nombre maximum de jours cumulables par an et par enfant
Colonies de vacances de la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Vienne	10,30 €	20
Colonies de vacances organisées par les collectivités locales de la Haute-Vienne	10,30 €	
Base nautique du Palais sur Vienne	8,00 €	

La commune ne prendra en charge que les jours de présence réels de l'enfant. Les absences et les majorations facturées ne seront pas subventionnées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

● **FIXE** la participation de la commune aux activités extra-scolaires pour l'année 2025 telle qu'énoncée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie conforme
Le Maire,

Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 09/12/2024
Qualité : MAIRE